

## Dossier scolaire pour étude supérieur

## Par Marie1024, le 11/12/2020 à 07:30

## Bonjour,

Pour commencer, je sais pas si je sur le bon forum, ni même dans la bonne catégorie mais j'aurais plusieurs questions à vous posez en espérant une réponse.

Voilà vous résumer mon histoire j'ai fait un bac professionnel dans un établissement privé, en fin de terminale j'ai été renvoyé temporairement ( enfin je ne sais pas trop, j'ai pu passer mon bac donc je suppose que oui, suite a l'épidémie covid19 je n'est jamais remis les pied la bas) Après après presque un an, je voudrais m'inscrire à une école d'étude supérieure et j'ai donc plusieurs questions :

- -Est ce que les établissements auront accès à mon dossier administratif scolaire ?
- -Si oui, est ce que les sanctions disciplinaire y seront présentes ?
- -Si oui, il y a t'il un moyen juridique pour les effacer?

J'ai essayé de me renseigner mais les textes de lois m'on embrouillé la cervelle. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.